



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE
LUNDI 10 FÉVRIER 2025
A 20 heures 00**

**Salle polyvalente
10 rue des jardins
95480 PIERRELAYE**

COMpte RENDU

Le 10 Février 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis se sont réunis à la Salle polyvalente - 10 rue des jardins - 95480 PIERRELAYE, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 3 Février 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, JeanChristophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Miloud GOUAL, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Vice-présidents,
Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Fazila DEHAS, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Cyril JOLY, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Régis PEDANOU, Nicolas PONCHEL, Sophie FERREIRA, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers communautaires,

Etaient absents excusés et représentés :

Florence PORTELLI par Xavier MELKI
Michel VALLADE par Marie-Françoise JOLLY
Jean AUBIN par Christine MATTEI
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier DUBOURG
Françoise GONZALEZ par Patrick BOULLÉ

Marie-Evelyne CHRISTIN par Yannick BOËDEC
Zouina MENNAD par Nicole LANASPRE
Olivier DALMONT par Carole CAUZARD
Thomas COTTINET par Camille CARON
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT
Carole CHESNEAU par Benoît BLANCHARD
Lucie MICCOLI par Nicolas KOWBASIUK

Etaient absents excusés :

Marc SCHWEITZER,
Darine BOUADIS
Nicolas KOWBASIUK jusqu'à la question n°1

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h05.

Secrétaire de Séance : Carole FAIDHERBE.

Nombre de membres en exercice :	87
Nombre de présents :	72 jusqu'à la question n°1 73 à partir de la question n° 2
Nombre de pouvoirs :	11 jusqu'à la question n°1 12 à partir de la question n°2
Nombre de votant :	83 jusqu'à la question n°1 85 à partir de la question n°2

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 9 décembre 2024

Yannick BOËDEC, rapporteur, présente le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.

2. Modification des représentants au sein des commissions communautaires thématiques permanentes

Yannick BOËDEC, rapporteur, rappelle que le vote pour la désignation des représentants au sein de ces Commissions, doit se faire en principe à bulletin secret mais le conseil communautaire peut décider à l'UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée ou plus précisément via les boitiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT).

A l'unanimité, le vote se fera à main levée, plus précisément via les boitiers électroniques.

A la demande de la commune de Montigny-lès-Cormeilles, il convient de modifier la composition de différentes commissions. Pour la commission sécurité, il est proposé de désigner Miloud GOUAL en qualité de membre suppléant.

COMMISSION SECURITE		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	David HUMBERT	Pascal SEIGNÉ
BESSANCOURT	Farid LAZAR	Jean-Christophe POULET
CORMEILLES-EN-PARISIS	Stéphane GUIBOREL	Elizabeth LACROIX
	Arnaud LARMURIER	
EAUBONNE	Hanen DECHAUX BEN MANSOUR	Marie-José BEAULANDE
	Maryse MENY	
ERMONT	Benoît BLANCHARD	Carole CHESNEAU
	Youcef KHINACHE	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Xavier DUBOURG	Franck GAILLARD
	Patrick BOULLÉ	
FREPILLON	Pascal DERCHE	Cécile PROUFF
HERBLAY-SUR-SEINE	David GOSSET	Gérard PIPAT
	Philippe BARAT	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Phillipe AUDEBERT	Nathalie JOLLY
LE PLESSIS-BOUCHARD	Éric CHAUMERLIAC	Sylvie CARTIER
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Dalila KHBORBI	Miloud GOUAL
	Annie TOUSSAINT	
PIERRE-LAURENT	Michel VALLADE	Claude CAUET
SAINT-LEU-LA-FORET	Fabien DANSIN	Stéphane FREDERIC
SANNIOIS	Bernard JAMET	Liliane HELT
	Laurence TROUZIER-EVÈQUE	
TAVERNY	Lucie MICCOLI	Florence PORTELLI
	Paul MAUGIS	

Il convient de modifier la composition de la commission aménagement, environnement et tourisme. Il est proposé de désigner Miloud GOUAL en qualité de membre titulaire.

COMMISSION AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TOURISME		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Régis BRASSEUR	Antoine WALTER
BESSANCOURT	Jean-Christophe POULET	Didier LECLERCQ
CORMEILLES-EN-PARISIS	Gilbert AH-YU	Nicole LANASPRE
	Dominique MEANCE	
EAUBONNE	Quentin DUFOUR	Régis GRIMONPONT
	Bernard LE DUS	
ERMONT	Benoît BLANCHARD	Asetou APARICIO TRAORÉ
	Saliha DAHMANI	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Marie-Christine CAVECCHI	Henri FERNANDEZ
	Nadine SENSE	
FREPILLON	Bernard TAILLY	Sébastien HUART
HERBLAY-SUR-SEINE	Nadine PORCHEZ	Isabelle PAILLASSA
	Olivier DALMONT	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Philippe BUIRON	André BOURDON
LE PLESSIS-BOUCHARD	Marie-Pierre JEZEQUEL	Patrick RACINE
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Miloud GOUAL	Casimir PIERROT
	Jacqueline HUCHIN	
PIERRELAYE	Isabelle CHÖCHON-LAMBERT	Dominique MORIN
SAINT-LEU-LA-FORET	Monique BAQUIN	Julien MAESTRONI
SANNOIS	Daniel PORTIER	Roger ROZOT
	Liliane HELT	
TAVERNY	Gilles GASSENBACH	Florence PORTELLI
	Carole FAIDHERBE	

A la demande de la commune de Montigny-lès-Cormeilles, il convient de modifier la composition de la commission santé et solidarité. Il est proposé de désigner Cyril JOLY en qualité de membre titulaire en lieu et place de Miloud GOUAL.

COMMISSION SANTE ET SOLIDARITE		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Sylvia CERIANI	Françoise NORDMANN
BESSANCOURT	Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT	Aze-dine MESSAOUDI
CORMEILLES-EN-PARISIS	Nicole LANASPRE	Nathalie OTTOBRINI
	Zouina MENNAD	
EAUBONNE	Dominique NOIRE	Julia MANA
	Hanen DECHAUX BEN MANSOUR	
ERMONT	Angélique MEZIERE	Fazila DEHAS
	Najat BENLAHMAR	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Sabrina FORTUNATO	Françoise GONZALEZ
	Sophie FERREIRA	
FREPILLON	Chantal WALTER	Marie-Claire RUMIN
HERBLAY-SUR-SEINE	Evelyne LARGENTON	Sarah NEROZZI-BANFI
	Philippe VONMEURS	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Claudine THIRANOS	Bernadette VOOSGSGERD
LE PLESSIS-BOUCHARD	Mylène DERCY	Raoul JOURNO
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Monique LAMOUREUX	Christine DENIS
	Miloud GOUAL Cyril JOLY	
PIERRELAYE	Jean-Claude CHEVRIER	Marie-Françoise JOLLY
SAINT-LEU-LA-FORET	Peggy XAVIER	Sandra BILLET
SANNOIS	Nathalie CAPBLANC	Martine AUBIN
	Agnès RICARD	
TAVERNY	Laetitia BOISSEAU-STAL	Lucie MICCOLI
	Florence PORTELLI	

A la demande de la commune de Montigny-lès-Cormeilles, il convient de modifier la composition de la commission culture et sport. Il est proposé de désigner Thibault PETIT en qualité de membre titulaire en lieu et place de Miloud GOUAL.

COMMISSION CULTURE ET SPORT		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Marie-Madeleine MAILLARD	Patrick PLANCHE
BESSANCOURT	Darine BOUADIS	Nathalie DERVEAUX
CORMEILLES-EN-PARISIS	Sophie SAND	Michel JAY
	Arnaud LARMURIER	
EAUBONNE	Camille CARON	Jean AUBIN
	Régis GRIMONPONT	

ERMONT	Carole CHESNEAU	Brahim ANNOUR
	Carole CAUZARD	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Sabrina FORTUNATO	Patrick BOULLÉ
	Franck GAILLARD	
FREPILLON	Dominique BERNARD	Cécile PALLATIN
HERBLAY-SUR-SEINE	Sarah NERROZI-BANFI	Dominique ROUSSEL
	Evelyne LARGENTON	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Carole BERGER-JACOB	Laurence GUERNE
LE PLESSIS-BOUCHARD	Sylvie CARTIER	Pierre DERVEAUX
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Cyril JOLY	Miloud GOUAL Thibault PETIT
	Jean-Claude BENHAÏM	
PIERRELAYE	Chantal CLAUX	Pascal KLINGLER
SAINT-LEU-LA-FORET	Fabien DANSIN	Loïc DROUIN
SANNOIS	Laurent GORZA	Jean-Claude PERRET
	Daniel PORTIER	
TAVERNY	Paul MAUGIS	Laetitia BOISSEAU-STAL
	Nicolas KOWBASIUK	

Le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, modifie les représentants des commissions communautaires thématiques permanentes pour la commune de Montigny-lès-Cormeilles, conformément aux tableaux ci-dessus.

3. Modification d'un représentant de la CA Val Parisis au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

Yannick BOËDEC, rapporteur, rappelle que le vote pour la désignation de représentant au sein de cet organisme, doit se faire en principe à bulletin secret mais le conseil communautaire peut décider à l'UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée ou plus précisément via les boitiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT).
A l'unanimité, le vote se fera à main levée, plus précisément via les boitiers électroniques.

Suite au décès de M. Jean-Noël CARPENTIER, Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles, il convient de modifier la composition des représentants de la CA Val Parisis au sein de différentes instances. Pour le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), Miloud GOUAL est désigné en qualité de membre titulaire.

SEDIF		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Régis BRASSEUR	Antoine WALTER

BESSANCOURT	Aze-dine MESSAOUDI	Estelle CABARET
CORMEILLES-EN-PARISIS	Jérôme THIERRY	Sophie SAND
EAUBONNE	Bernard LE DUS	François ARMAND
ERMONT	Benoît BLANCHARD	Etienne RAVIER
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Patrick BOULLÉ	Henri FERNANDEZ
FREPILLON	Pascal DERCHE	Sébastien HUART
HERBLAY-SUR-SEINE	Philippe BARAT	Benoît VINCENT
LA FRETTE-SUR-SEINE	Philippe AUDEBERT	Nathalie JOLLY
LE PLESSIS-BOUCHARD	Marie-Pierre JÉZÉQUEL	Raoul JOURNO
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Miloud GOUAL	Casimir PIERROT
PIERRELAYE	Michel VALLADE	Christophe CONNAN
SAINT-LEU-LA-FORET	Monique BAQUIN	Julien MAESTRONI
SANNOIS	Laurence TROUZIER EVEQUE	Frédéric PURGAL
TAVERNY	Florence PORTELLI	Philippe ARÈS

Le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, modifie la composition des membres appelés à siéger au sein du SEDIF, conformément au tableau ci-dessus.

4. Modification de représentant de la CA Val Parisis au sein du SIARE

Yannick BOËDEC, rapporteur, rappelle que le vote pour la désignation de représentant au sein de cet organisme, doit se faire en principe à bulletin secret mais le conseil communautaire peut décider à l'UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée ou plus précisément via les boitiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT).

A l'unanimité, le vote se fera à main levée, plus précisément via les boitiers électroniques.

A la demande de la commune de Montigny-lès-Cormeilles, il convient de modifier la composition des représentants de la CA Val Parisis au sein du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE).

Cyril JOLY est désigné en qualité de membre suppléant en lieu et place de Miloud GOUAL.

SIARE		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Nicolas MANAC'H	Alain PERRIN
	Régis BRASSEUR	Françoise NORDMANN

BESSANCOURT	William MOSSE	Didier LECLERCQ
	Estelle CABARET	Florence MARGUET
EAUBONNE	Quentin DUFOUR	Nicolas CHEMTOB
	Bernard LE DUS	Francis LOUVRADOUX
ERMONT	Benoît BLANCHARD	Joëlle DUPUY
	Didier LEDEUR	Joël NACCACHE
FRANCONVILLE	Nadine SENSE	Franck GAILLARD
	Michelle SCHIDERER	Xavier DUBOURG
FREPILLON pour la <i>Gémapi</i>	Sébastien HUART	Thomas DAVENNE
	Patricia ZEISS	Camil AMRAT
LE PLESSIS-BOUCHARD	Marie-Pierre JÉZÉQUEL	Xavier GUÉRY
	Patrick RACINE	Christèle NESPOULOUS
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Jacqueline HUCHIN	Mileud GOUAL Cyril JOLY
	Casimir PIERROT	Annie TOUSSAINT
PIERRELAYE pour la <i>Gémapi</i>	Dominique MORIN	Claude CAUET
	Christophe CONNAN	Fabien CUVILLIER
SAINT-LEU-LA-FORET	Monique BAQUIN	Sandra BILLET
	Julien MAESTRONI	Loïc DROUIN
SANNOIS	Laurence TROUZIER EVÈQUE	Jean-Claude PERRET
	Claude WILLIOT	Nicolas FLAMENT
TAVERNY	Elie SANTI	Philippe ARÈS
	Carole FAIDHERBE	Michel LELOUP

Le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, modifie la composition des représentants de la CA Val Parisis, appelés à siéger au SIARE, conformément au tableau ci-dessus.

5. Modification de représentant de la CA Val Parisis au sein du Syndicat Emeraude

Yannick BOËDEC, rapporteur, rappelle que le vote pour la désignation de représentant au sein de cet organisme, doit se faire en principe à bulletin secret mais le conseil communautaire peut décider à l'UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée ou plus précisément via les boitiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT).

A l'unanimité, le vote se fera à main levée, plus précisément via les boitiers électroniques.

Il convient de modifier la composition des représentants de la CA Val Parisis au sein du Syndicat Emeraude, pour la commune de Montigny-lès-Cormeilles, Miloud GOUAL est désigné en qualité de membre suppléant.

SYNDICAT EMERAUDE		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
EAUBONNE	Quentin DUFOUR	Bernard LE DUS
	Francis LOUVRADOUX	Marie-José BEAULANDE
ERMONT	Xavier HAQUIN	Gilles LAROZE
	Benoît BLANCHARD	Etienne RAVIER
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Marie-Christine CAVECCHI	Henri FERNANDEZ
	Nadine SENSE	Françoise GONZALEZ
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Hafid IABASSEN	Sébastien CELERIN
	Stéphane LARTIGUE	Miloud GOUAL
LE PLESSIS-BOUCHARD	Gérard LAMBERT-MOTTE	Patrick RACINE
	Marie-Pierre JÉZÉQUEL	Mylène DERCY
SANNOIS	François FABRE	Maxime BOISCO
	Gabriel BOULIGNAC	Sylvie QUEYRAT

Le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, modifie la composition des représentants de la CA Val Parisis, appelés à siéger au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, conformément au tableau ci-dessus.

6. Modification de représentant de la CA Val Parisis au sein de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Yannick BOËDEC, rapporteur, rappelle que le vote pour la désignation de représentant au sein de cette conférence, doit se faire en principe à bulletin secret mais le conseil communautaire peut décider à l'UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée ou plus précisément via les boitiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT).

A l'unanimité, le vote se fera à main levée, plus précisément via les boitiers électroniques.

Pour la commune de Montigny-lès-Cormeilles, il convient de modifier la composition des représentants de la CA Val Parisis au sein de la CIL.

Miloud GOUAL est désigné en qualité de membre titulaire.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Françoise NORDMANN	Sylvia CERIANI

BESSANCOURT	Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT	Didier LECLERCQ
CORMEILLES-EN-PARISIS	Nathalie OTTOBRINI	Elizabeth LACROIX
EAUBONNE	Julia MANA	Flora LEGENDRE
ERMONT	Xavier HAQUIN	Joëlle DUPUY
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Xavier MELKI	Henri FERNANDEZ
FREPILLON	Chantal WALTER	Patricia ZEISS
HERBLAY-SUR-SEINE	Philippe VONMEURS	Nadine PORCHEZ
LA FRETTE-SUR-SEINE	Philippe BUIRON	Laurent FOHRER
LE PLESSIS-BOUCHARD	Raoul JOURNO	Mylène DERCY
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Miloud GOUAL	Monique LAMOUREUX
PIERRELAYE	Michel VALLADE	Jean-Claude CHEVRIER
SAINT-LEU-LA-FORET	Peggy XAVIER	Christine COURTOIS
SANNOIS	Laurence TROUZIER EVEQUE	Nathalie CAPBLANC
TAVERNY	Florence PORTELLI	Vannina PREVOT

Le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la CA Val Parisis au sein de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) conformément au tableau ci-dessus.

7. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la CA Val Parisis en 2024.

Yannick BOËDEC, rapporteur, indique que le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, obligatoire dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, présente les actions menées au sein de la CA Val Parisis en 2024.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015. Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Le comité social territorial du 22 janvier 2025, la commission des finances du 27 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil communautaire de Prendre acte du rapport sur la situation de la CA Val Parisis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024 préalablement à la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

8. Rapport Social Unique (RSU) de la CA Val Parisis

Yannick BOËDEC, rapporteur, informe que le Rapport Social Unique (RSU), introduit par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, est établi tous les ans et présenté au Comité Social Territorial (fusion du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Le RSU rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion. Il est établi autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...).

Ce travail d'analyse et de suivi des données RH permet de recueillir des indicateurs fiables pour mesurer les évolutions et vous permettre de répondre aux enjeux actuels.

La synthèse du RSU reprend les principaux indicateurs et données au 31 décembre 2023.

Le comité social territorial du 22 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire **Prend acte** du rapport social unique de la CA Val Parisis.

9. Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

Xavier MELKI, rapporteur, explique que le Président doit présenter au Conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport précise également l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Yannick BOËDEC indique qu'il va présenter les résultats 2024 « presque » définitifs puisque le résultat définitif sera connu lors de la présentation du compte financier unique.

Il précise que Xavier MELKI présentera la partie 2025 ainsi que les concours financiers aux villes et les perspectives annuelles.

Il présente le ROB en abordant tout d'abord le bilan 2024.

Il rappelle que la taxe d'habitation ayant été supprimée et remplacée par une fraction de TVA qui avait été présentée comme un impôt dynamique où les recettes augmenteraient d'année en année.

Il poursuit en indiquant qu'au printemps 2024, lors de la préparation budgétaire, l'Etat avait annoncé 45,2 millions d'euros de recettes sur la fraction TH de TVA et 12,6 millions d'euros sur la fraction de CVAE de la TVA, soit une recette de 57,8 millions d'euros. Fin novembre 2024, les EPCI ont appris de la part de l'Etat (DDFIP) une erreur dans les prévisions. La recette passe de 57,8 millions d'euros à 55,3 millions d'euros, soit une perte de 2,5 millions d'euros. Dès lors, le résultat est nécessairement en baisse compte tenu de cette situation, même s'il reste positif.

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, il annonce une baisse de 342 000 € en 2024 pour la fraction de TVA qui vient en compensation de la TH ainsi que celle sur les résidences secondaires. Il relève une baisse de près de 1% sur la recette la plus importante perçue par la CA Val Parisis.

Pour la part relative aux fonciers entreprises, à savoir les recettes économiques (CFE, fraction de TVA compensation CVAE, IFER, TASCOM), il note une augmentation de près de 3%, soit près d'1,1 millions d'euros. Il indique que la CFE représente près de 1,1 millions d'euros.

Les autres impôts et taxes augmentent de 170 000 €.

La DGF continue de baisser comme chaque année. La diminution de la DGF est de 570 000 €. Les autres dotations augmentent de 118 000 €.

Les recettes des services augmentent de près de 3%. L'impact est lié à 4 mois d'activités d'Aquaval.

Les recettes, au total, s'établissent à 110 918 000 € soit près de 1% d'augmentation.

Il y a également la GEMAPI et la TEOM qui apparaissent dans le budget avec un impact moindre car les montants des contributions sont votés par les syndicats.

Il y a un excédent année N-1 qui a baissé de près de 90% car tout a été transféré en investissement.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, celles-ci augmentent de 7%.

Il constate qu'il y a 5 000 000 € d'euros de dépenses supplémentaires sur le chapitre 011. Cette augmentation de près de 25% s'explique par :

- Le choix de payer 14 mois de fluides au lieu de 12 pour préparer 2025. Cela fait des années que la CA Val Parisis paye ses factures d'octobre à octobre N+1. Il a été proposé de payer d'octobre à décembre N+1 en 2024.
- Fluides et Maintenance Eclairage public pour Eaubonne et Ermont : + 500 K€ pour les fluides et + 400 K€ pour la maintenance
- Les transports : + 400 000 €
- Les assurances : + 200 000 €
- L'ouverture de l'Aquaval : +1 800 000 € (toutes piscines confondues – piscine de Taverny apparaît dans les dépenses bien que prêtée au Syndicat de Bussys – compensation à venir)

Concernant la masse salariale, il annonce une augmentation de près de 10% (recrutements Aquaval et CSU), soit près d'1 000 000 €.

Pour les attributions de compensation, la baisse de 1,2 millions d'euros correspond au transfert de l'éclairage public d'Eaubonne et Ermont.

Il observe une augmentation de près de 12,5% pour les chapitres 65, 67 et 68 relatifs aux cotisations des syndicats d'assainissement (+ 200 000 € pour le SIARE), + 150 000 € de la fraction de TVA récupérés par l'Etat au titre de 2023.

Il évoque ensuite la dette de la CA Val Parisis. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 est de 41 992 000 € soit 145 € par habitant. La dette moyenne par habitant sur les collectivités de même strate est de 380 € par habitant.

La capacité de désendettement est de 7,40 années fin 2024 alors que la norme maximale nationale de référence pour les EPCI est de 12 années. Elle se dégrade car le résultat baisse. L'épargne brute en 2024 est de 5 678 000 € (hors remboursement budget annexe) soit une baisse de 50% par rapport à 2023.

L'évolution de la dette de 2018 à 2024 de la CA Val Parisis est passée de 37 à 42 millions d'euros. Les dépenses d'équipement entre 2019 et 2024 représentent 127 000 000 € (dont 50 000 000 € pour la piscine olympique).

Il rappelle les principaux investissements en 2024 :

- L'éclairage public : 2^{ème} phase du passage au 100% LED (11,3 M€),
- Les travaux de la chaussée Jules César (1,4 M€),
- Le déploiement de la vidéo protection (1,5 M€),
- La construction de la piscine olympique intercommunale qui s'est achevée en 2024 (11,3 M€).

Xavier MELKI présente le BP 2025. Il précise que le document a été réalisé avec les informations dont il disposait et qu'entre-temps le gouvernement a changé et que le budget a été voté au niveau national. Il salue le travail du Sénat notamment sur les fonds qui seront prélevés qui sont plutôt favorables pour la CA Val Parisis. Néanmoins, les notifications arriveront après le vote du budget donc il a été décidé de rester sur ce qu'il était prévu initialement. Cela paraît être une mesure de prudence pour les élus.

Il aborde les perspectives économiques du pays qui ne sont pas favorables.

Il note que le pays va sortir du projet de loi spéciale puisque le budget a été voté au niveau national. Les projets du gouvernement Barnier qui cumulaient investissement/fonctionnement amputaient la collectivité de près de 4 000 000 €.

Ainsi, le BP 2025 a été préparé en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Baisse de la DGF de 340 000 €,

- Fonds de réserve divisé par deux par rapport au projet de loi initial, soit 615 000 €,
- Pas de diminution du FCTVA (Investissement et fonctionnement),
- Impact de la suppression du dynamisme de la Fraction de TVA (1 110 000 €),
- Augmentation des cotisations CNRACL (216 000 €). C'est 12 points en 4 ans.

Pour compenser cela, des mesures sont proposées :

- Augmentation de la CFE de 3,70%
- Lissage dans le temps de certains investissements, notamment les travaux du futur siège.

Il présente le plan d'économie en fonctionnement de 3 000 000 € comprenant :

- Baisse des dépenses de fluides suite aux travaux réalisés dans le cadre de la transition écologique,
- Baisse des versements aux syndicats (SIARE, SIAVOS...),
- Diminution des subventions aux associations,
- Abandon de certains projets, notamment ceux liés à une demande de l'Etat (PLHI, PPBE ...),
- Internalisation de certaines missions auparavant confiées à des prestataires (ex : étude vidéoprotection),
- Arrêt de certaines manifestations (olympiade, ...)

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2025 sont estimées à 147 068 000 € soit une augmentation des recettes de 616 000 €. Hors TEOM et GEMAPI, le budget est sensiblement équivalent puisqu'il note une évolution à la baisse de 0,02%.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en baisse. Hors TEOM et GEMAPI, le budget est en baisse d'1,3% soit moins de 1 367 000 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, il est prévu 35 125 000 € au BP 2025, soit une baisse de 4 532 000 € par rapport au BP 2024. Il s'agit de la baisse des subventions, du FCTVA qui est revenu au taux normal.

L'emprunt serait de 20 000 000 € mais cela dépendra des reports et des dépenses réelles.

Les dépenses d'investissement connaissent une baisse de 9 486 000 € car le projet de réalisation de l'équipement aquatique s'est achevé. D'autres investissements sont prévus au budget notamment au niveau de l'assainissement.

Il présente les dépenses d'investissements par secteur :

	BP 2024	BP 2025	Evolution
Transports	3 683 000	10 081 000	173,72%
Eclairage public	9 545 000	6 691 000	-29,90%
Voirie et réseaux	5 234 000	5 234 001	0,00%
Sécurité (Police mutualisée et vidéo protection)	2 791 000	2 646 000	-5,20%
Centres aquatiques et jeunesse	10 442 000	2 359 000	-77,41%
Aménagement du territoire et Tourisme	1 660 000	1 105 000	-33,43%
Environnement - Parcs et espaces verts - GEMAPI	1 630 000	546 000	-66,50%
Lecture publique	1 157 000	923 000	-20,22%
Aires d'accueil des gens du voyage	182 000	153 000	-15,93%
Politique de la ville, Habitat et Santé	150 000	80 000	-46,67%
TOTAL	36 474 000	29 818 001	-18,25%

Les principaux investissements en 2025 concernent la sobriété énergétique :

- Dernière tranche pour le passage en 100 % LED de l'éclairage public (Beauchamp, La Frette-sur-Seine, Ermont, Eaubonne et Saint-Leu-la-Forêt) - 6,7 M€ – Près de 70/80 % d'économies,
- Mise en œuvre du décret tertiaire avec les travaux d'isolation et de rénovation énergétiques des équipements intercommunaux, (2 000 000 €),
- Poursuite de la requalification de la Chaussée Jules César (1,8 M€) et de la route de Seine (2,4 M€),
- Le déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection (2,4M€),
- Les pôles gare des communes de Pierrelaye et Sannois(7M€),
- L'aménagement des arrêts de bus (2.2M€),
- La voie verte entre le Plessis-bouchard et Saint-Leu-la-Forêt (750 K€),

- Les parkings vélos (600 K€),
 - Le financement des communes pour l'aménagement des pistes cyclables (350 K€),
- Il évoque les concours financiers aux communes : les attributions de compensations, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et les fonds de concours qui se poursuivront en 2025.
- Il aborde les perspectives pluriannuelles. La prospective financière est basée sur les éléments suivants :
- Pour les dépenses de fonctionnement :
 - o Une évolution hors énergie à périmètre constant de + 1,50 %/an pour les dépenses à caractère général,
 - o Une évolution de + 0,4%/an pour les dépenses de personnel en tenant compte des évolutions réglementaires et statutaires,
 - o Un maintien de la DSC à 4 671 000 €.
 - Pour les recettes de fonctionnement :
 - o Les taux et coefficients d'imposition : + 3,70 % pour 2025 pour le taux de CFE et augmentation du taux de TASCOM à 1,10 en 2026,
 - o Pas de dynamisme de la fraction de TVA en 2025 puis une évolution de 2%/an,
 - o Baisse de la dotation d'intercommunalité de 4%/an.

Il présente le PPI 2024-2028 qui comprend des investissements à hauteur de 138 524 606 € de 2024 à 2028.

Il observe une baisse en de la situation économique du pays. Néanmoins, il note des possibilités d'investissements et la réalisation de beaux projets à venir. Il considère que les objectifs sont respectés à savoir un programme ambitieux sur ce mandat et de belles perspectives pour le mandat d'après. Il estime que les élus qui siégeront au prochain mandat auront de beaux projets à réaliser même si c'est moins que ce qu'il espérait.

Il remarque que les évolutions de recettes de fonctionnement sont faibles pour les prochaines années et il en va de même pour les dépenses de fonctionnement. Concernant l'évolution de l'épargne, celle-ci s'améliore en 2026. Ce qui permettra de préparer l'agglomération à de nouveaux projets pour le mandat 2026-2032 avec une évolution prévisionnelle de la dette qui atteindra 60 981 609 € en 2028.

La capacité de désendettement serait à 8 ans en 2025 pour revenir à un niveau raisonnable en 2028 à 6 ans (195 €/habitant).

Yannick BOËDEC laisse place au débat d'orientation budgétaire et demande s'il y a des interrogations sur ce rapport.

Marie-Françoise JOLLY espère que dans l'avenir des événements comme les olympiades pourront se tenir de nouveau parce que cela mobilisait de nombreux jeunes et de parents

Yannick BOËDEC le souhaite aussi et poursuit en donnant la parole à Eric BOSC.

Eric BOSC précise que sa question s'adresse au Président et Vice-président aux finances. Il explique qu'il y a 5 jours, il a entendu des propos et c'est pourquoi il souhaite prendre la parole ce soir. Il a été indiqué que le rapport d'orientation budgétaire ne serait pas assez clair et précis et surtout qu'il manquerait de transparence. Ces propos ont été tenus dans cette salle il y a 5 jours et il trouve que ces propos sont « dérangeants ». Il demande au Président s'il y a des choses cachées dans ce rapport et si c'est le cas de le dire ce soir. Pour lui, ces propos sont calomnieux et irrespectueux.

Yannick BOËDEC répond par la négative et précise qu'il a présenté les résultats qui seront votés au compte financier unique dans deux mois. Il sera toujours possible de comparer et vérifier les résultats présentés ce soir avec ceux qui seront votés au mois d'avril. Il admet qu'il y aura vraisemblablement un écart de 50 000 € car la consolidation des chiffres est en cours de finalisation.

Il ajoute que Xavier MELKI a présenté tous les investissements à venir.

Il confirme que jusqu'à preuve du contraire, ils n'ont rien à cacher.

Xavier MELKI demande ce qu'il y avait dans cette salle, il y a 5 jours ?

Éric BOSC annonce qu'il y avait un conseil municipal et les élus municipaux ont débattu sur les orientations budgétaires. Le ROB de la CA Val Parisis a été évoqué et il a été dit qu'il n'était pas assez clair et transparent. Il souhaitait remettre les choses au clair.

Xavier MELKI regrette que cette personne n'ait pas le courage d'exposer ses propos ce soir en séance.

La commission des finances du 27 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire **Prend acte** du rapport d'orientation budgétaire 2025.

10. Rapport sur l'état d'avancement de la mutualisation de la CA Val Parisis en 2024.

Benoit BLANCHARD, rapporteur, annonce que selon les dispositions de l'article. L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales, chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

La commission des finances du 27 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire **Prend acte** du rapport présenté sur l'état d'avancement de la mutualisation de la CA Val Parisis pour l'année 2024.

11. Plan de formation pour les agents de la CA Val Parisis pour la période 2025-2027

Yannick BOËDEC, rapporteur, énonce que le plan de formation est un document de référence qui permet de décliner la politique de formation en lien avec les axes stratégiques et les lignes directrices de gestion de la CA Val Parisis.

Le plan de formation est établi sur trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il a été construit en intégrant les dispositifs de formation réglementaires et obligatoires, la prévention des risques, la professionnalisation des compétences des agents, la sensibilisation à certaines thématiques ainsi que les actions destinées à partager les valeurs communes propres à la Communauté d'agglomération.

Le plan de formation pluriannuel comporte 5 axes et a pour objectifs principaux :

- De promouvoir une action publique innovante et d'accompagner les évolutions organisationnelles et fonctionnelles,
- D'offrir aux managers un appui adapté aux enjeux de la Communauté d'agglomération pour mettre en œuvre des projets de service et développer une action managériale commune,
- De permettre aux agents de répondre aux exigences de modernisation du service public, de satisfaire l'adaptation aux postes de travail et de développer leurs compétences et aptitudes

Ce plan de formation présente le cadre juridique lié à la formation, le bilan des formations menées au cours du plan précédent de 2022 à 2024 et enfin les actions de formations déterminées pour les trois années à venir.

Le Comité Social Territorial du 22 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire **Prend acte** du plan de formation des agents de la CA Val Parisis pour la période 2025-2027.

Sur la partie bilan : en moyenne 880 jours de formation suivi par l'ensemble des agents par an, un budget dédié à la formation constant.

C'est ce qui a permis de proposer aux agents des formations hors CNFPT, et également de permettre à 3 agents de bénéficier d'un accompagnement de leur projet personnel de formation via le CPF, financé par la collectivité.

Sur la partie axes de formation, on retrouve toujours la prévention et la qualité de vie au travail, le management, l'accompagnement des agents dans leur déroulé de carrière, et on a ajouté des axes en lien avec les priorités de la collectivité, notamment les grands enjeux nationaux, comme la transition écologique et la lutte contre les discriminations.

12. Modification des statuts – Définition de la compétence supplémentaire « organiser ou accompagner des activités culturelles et sportives à dimension intercommunale »

Pascal SEIGNE, rapporteur, rappelle que la CA Val Parisis dispose d'une compétence supplémentaire « Organiser ou accompagner des activités culturelles et sportives à dimension intercommunale et respectant le cadre défini par la communauté ». Pour exercer pleinement cette compétence, il convient d'en préciser les contours.

Les activités sportives et culturelles participent à l'attractivité, la visibilité et au rayonnement du territoire des collectivités.

Ainsi la CA Val Parisis souhaite soutenir les initiatives locales en matière de lecture publique. Ce sera l'occasion de prolonger les actions engagées au titre de sa compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire.

Sur le plan sportif, la CA Val Parisis souhaite soutenir le sport aquatique de haut niveau, et contribuer au rayonnement de la collectivité sur le territoire national et international à ce niveau. L'ouverture de l'AquaVal – centre aquatique Alice MILLIAT, qui représente un équipement d'envergure nationale, doit en ce sens permettre le développement de pratiques aquatiques de haut niveau.

Par ailleurs, le sport constituant un maillon indispensable du développement de la pratique sportive pour tous par son exemplarité et sa capacité d'incitation auprès des jeunes, la CA Val Parisis envisage de soutenir les initiatives locales dans l'organisation de manifestations ou compétitions sportives nautiques, aquatiques ou de rayonnement communautaire.

Il est ainsi proposé de modifier les statuts afin d'intégrer ces différents champs d'action comme suit :

« Article II : [...] B/ Compétences supplémentaires : [...] 6) « Organiser ou accompagner des activités culturelles et sportives à dimension intercommunale :

- Soutien ou organisation de manifestations culturelles en matière de lecture publique ;
- Soutien aux associations sportives aquatiques de haut niveau ;

- Soutien ou organisation de manifestations ou compétitions sportives nautiques, aquatiques ou de rayonnement communautaire. »

Afin d'être actée, la modification des statuts sera soumise à l'approbation des conseils municipaux à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale.

A l'issue du délai de consultation des conseils municipaux, le Préfet du Val d'Oise sera sollicité pour prononcer la modification des statuts telle que proposée.

Un règlement définira ultérieurement les conditions et modalités précises d'intervention de la CA Val Parisis dans le cadre de cette compétence supplémentaire, et notamment le cadre d'octroi des aides. Il est proposé d'en déléguer l'approbation et l'adoption au Bureau communautaire.

La commission culture et sports du 20 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à :

- **Approuve** la modification des statuts de la CA Val Parisis ainsi qu'il suit :
« Article II : [...] B/ Compétences supplémentaires : [...] 6) « Organiser ou accompagner des activités culturelles et sportives à dimension intercommunale :
 - Soutien ou organisation de manifestations culturelles en matière de lecture publique ;
 - Soutien aux associations sportives aquatiques de haut niveau ;
 - Soutien ou organisation de manifestations ou compétitions sportives nautiques, aquatiques ou de rayonnement communautaire. »,
- **Précise** que la présente délibération sera notifiée aux communes membres en vue de la consultation des conseils municipaux, qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer, à défaut la décision sera réputée favorable,
- **Sollicite** le Préfet du Val d'Oise aux fins qu'il prononce, au terme du délai de consultation des conseils municipaux des communes membres et conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, la modification des statuts de la CA Val Parisis,
- **Précise** qu'un règlement définira les conditions et modalités d'intervention de la CA Val Parisis dans le cadre de cette compétence supplémentaire, et notamment le cadre d'octroi des aides,
- **Délègue** au Bureau communautaire l'approbation et l'adoption du règlement susmentionné,
- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

13. Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations au 1^{er} janvier 2025

Xavier MELKI, rapporteur, rappelle que par délibération du 5 décembre 2022, le Conseil communautaire a fixé le mode de gestion des amortissements des immobilisations dans le cadre de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

L'amortissement constitue un autofinancement obligatoire. Il s'agit d'une technique comptable permettant de constater chaque année la dépréciation des actifs immobilisés dont la durée d'utilisation et l'usage attendu sont par principe limités dans le temps et de constituer des ressources pour les renouveler.

Afin de ne pas obérer les marges possibles sur l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour le financement de la section d'investissement, il est proposé de modifier la

durée d'amortissement des réseaux d'assainissement, dans le respect des limites indicatives fournies par la nomenclature M4.

Il est proposé que les réseaux d'assainissement soient désormais amortis sur une durée de 60 ans et non plus 30 ans.

Ce changement ne concerne que les nouveaux biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions. Ainsi, il est proposé d'adopter les durées suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Catégories	Durée d'amortissement
Biens de faible valeur (1 500 € HT)	1 an
Logiciels	2 ans
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffres-forts	20 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Matériel et outillages techniques	15 ans
Appareils de levage, ascenseurs	20 ans
Appareils de laboratoire	5 ans
Equipements de garage et ateliers	10 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	15 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
Terrains de gisement (mines et carrières)	Sur la durée du contrat d'exploitation
Constructions sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans
Réseaux d'assainissement	60 ans

La commission des finances du 27 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les durées d'amortissement figurant dans le tableau ci-dessus et ceci à compter du 1^{er} janvier 2025 (biens entrant dans l'actif),
- Approuve l'application de la mesure de simplification visant l'aménagement de la règle du prorata temporis pour l'ensemble des catégories de biens amortissables des

budgets soumis à la nomenclature M4, qui seront donc amortis en "année pleine" à partir de l'exercice suivant la date de leur mise en service ou de leur acquisition.

14. Approbation du Contrat local de santé de la CA Val Parisis

Yannick BOËDEC, rapporteur, informe que l'article L.1434-10 du Code de la Santé Publique précise que la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence régionale de santé, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements garantissant la participation des usagers, notamment celles des personnes en situation de pauvreté, de précarité ou de handicap, et portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social.

Un Contrat Local de Santé est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions concrètes au plus près des populations.

Un premier Contrat Local de Santé de la Communauté d'agglomération Val Parisis, signé en décembre 2018 entre la CAVP et l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, la Préfecture du Val d'Oise, L'Assurance Maladie, le Conseil départemental du Val d'Oise couvrait initialement la période 2018-2023. Un avenant a été signé afin de prolonger sa durée d'un an.

La Communauté d'Agglomération Val Parisis, l'ARS Île-de-France et leurs partenaires locaux se sont accordés sur l'opportunité de conclure un second Contrat Local de Santé pour poursuivre la démarche et approfondir la dynamique, ayant constaté que le premier CLS avait notamment permis :

- de mettre en place une bourse d'étude pour les internes en médecine générale,
- de signer une convention de partenariat avec 2AH l'assurance pour tous, entreprise solidaire d'utilité sociale, afin de favoriser la souscription d'une mutuelle pour les personnes non couvertes,
- la mise en place du dispositif Prescri'form, qui a permis de former des éducateurs en activité physique adaptée pour des séances sur prescription médicale au sein des piscines gérées par l'agglomération,
- une action portant sur la santé et l'habitat, à travers la mutualisation à l'échelle intercommunale des services de salubrité des logements pour les communes volontaires.

Le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de ce contrat et l'évaluation de leur impact sur les critères socio-démographiques et sanitaires du territoire ont été présentés en commission santé et solidarité du 8 janvier 2024. L'intérêt d'élargir le contrat local de santé aux CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) nouvellement créées ainsi qu'aux hôpitaux de secteur a été par ailleurs acté.

Un diagnostic local de santé a été réalisé et présenté en mars 2024, visant à actualiser les données du diagnostic réalisé en 2026 d'une part, et identifier d'autre part de nouvelles tendances en matière de santé, notamment suite à la crise sanitaire de la COVID 19 permettant de déterminer les axes stratégiques du futur Contrat Local de Santé.

Le Comité de pilotage de lancement de la démarche du Contrat Local de Santé s'est ainsi réuni le 11 mars 2024, et a permis d'acter les axes stratégiques du CLS 2024-2028 suivants :

- Axe 1 : Renforcer l'accès la santé pour tous et l'offre de soins sur le territoire et la faire connaître,
- Axe 2 : Encourager des comportements favorables à la santé tout au long de la vie,

- Axe 3 : Encourager un environnement et un cadre de vie favorable à la santé, favoriser le lien social.

Un projet de Contrat Local de Santé a été rédigé en lien avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, en tenant compte des contributions apportées par les acteurs du territoire ou intervenant sur le territoire, dans le cadre des groupes de travail notamment.

Ce projet de contrat se décline en :

- 3 axes stratégiques : « Renforcer l'accès à la santé pour tous et l'offre de soins sur le territoire et la faire connaître », « Encourager des comportements favorables à la santé tout au long de la vie, « Encourager un environnement et un cadre de vie favorable à la santé, favoriser le lien social »,
- 8 fiches programmes,
- 41 actions.

L'objectif est de procéder à la signature du second Contrat Local de Santé entre la Communauté d'agglomération Val Parisis, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, l'Assurance Maladie du Val d'Oise, le Conseil Départemental du Val d'Oise, l'hôpital Simone Veil d'Eaubonne, l'hôpital Victor Dupouy d'Argenteuil, l'Hôpital Novo, la CPTS Ouest Parisis, la CPTS Sources du Val, la CPTS Val d'Oise Centre, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

La commission santé et solidarités du 27 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le Contrat Local de Santé 2024-2028 de la CA Val Parisis,
- Autorise le Président à signer ledit contrat avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, l'Assurance Maladie du Val d'Oise, le Conseil Départemental du Val d'Oise, l'hôpital Simone Veil d'Eaubonne, l'hôpital Victor Dupouy d'Argenteuil, l'Hôpital Novo, la CPTS Ouest Parisis, la CPTS Sources du Val, la CPTS Val d'Oise Centre et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

15. Convention constitutive d'un groupement de commande en vue de l'implantation de dispositifs photovoltaïques

Sandra BILLET, rapporteur, indique que la solarisation du patrimoine constitue un réel enjeu pour les collectivités territoriales et s'intègre dans une stratégie énergie-climat du territoire, qui inclut les volets d'efficacité énergétique, de réduction des consommations et de développement des énergies renouvelables.

Le diagnostic local, réalisé à l'échelle du patrimoine bâti de la Communauté d'agglomération et des communes du territoire, a révélé un potentiel de solarisation des bâtiments et parkings qui permettrait à ces collectivités de se doter d'une énergie locale, propre et peu sensible aux crises extérieures.

Sur la base de ces objectifs partagés et afin de développer une véritable synergie à l'échelle du territoire pour le déploiement de centrales photovoltaïques, la Communauté d'Agglomération Val Parisis et les communes intéressées ont décidé de se regrouper au travers d'un groupement de commandes.

La création de ce groupement de commande se matérialise par la signature d'une convention. Cette convention est conclue de manière ponctuelle et précise les modalités de fonctionnement du groupement, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Ce groupement de commande est dit « intégré », c'est à dire que le coordonnateur, la CA Val Parisis, est chargé de l'ensemble des opérations de sélections du ou des cocontractant(s), de la signature et de la notification du marché. L'exécution du marché reste quant à elle à la charge de chaque membre du groupement.

Le périmètre du groupement de commande portera sur l'implantation et l'exploitation de centrales photovoltaïques.

Il inclut, en tant que de besoin, les prestations de maîtrise d'œuvre (études de structure/étanchéité, conception des centrales, suivi de la réalisation des travaux...), la fourniture et les travaux de pose des installations de production solaires photovoltaïques, l'exploitation-maintenance, ainsi que toutes prestations intellectuelles rendues nécessaires du fait de l'installation et l'exploitation desdites installations (contrôles bâtiment, ...).

La convention est conclue pour la durée d'exécution des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de son exécution.

La commission Travaux et assainissement du 15 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de l'implantation de dispositifs photovoltaïques à intervenir entre la Communauté d'Agglomération, les Communes membres intéressées et leurs établissements publics locaux, portant sur la passation de commandes groupées,
- **Autorise** le Président à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de l'implantation de dispositifs photovoltaïques, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

16. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour le raccordement de la route du Littoral à la rue de Saint-Germain à Cormeilles-en-Parisis

Sandra BILLET, rapporteur, informe que la commune de Cormeilles-en-Parisis conduit une opération d'aménagement dénommée Seine Parisii, sur le site de l'ancienne cimenterie Lafarge.

La CA Val Parisis mène les travaux de requalification de la principale voie de desserte du site, la route de Seine, dont elle est gestionnaire.

Des travaux de voirie doivent également être réalisés par la commune afin de relier une voie nouvelle, dénommée route du Littoral, à la rue de Saint-Germain. Afin d'optimiser le coût des études et des travaux, il a été jugé utile de conduire de façon simultanée la requalification de la route de Seine et la création du débouché de la route du Littoral sur la rue de Saint-Germain. La communauté d'agglomération Val Parisis et la commune de Cormeilles-en-Parisis ayant chacune une compétence sur une partie des ouvrages à réaliser, les parties ont décidé de recourir au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la présente convention et ce, en vertu des dispositions de l'article L 2422-12 du Code de la Commande Publique.

Il est précisé que les travaux réalisés sur la rue de Saint-Germain sont pris en charge financièrement par la commune.

La commission Travaux et Assainissement du 15 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour le raccordement de la route du Littoral à la rue de Saint-Germain à Cormeilles-en-Parisis, sous réserve d'une délibération concordante du conseil municipal de la commune approuvant le contenu de celle-ci,
- **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à ce transfert temporaire.

17. Marché de travaux assainissement

Sandra BILLET, rapporteur, rappelle que la CA Val Parisis a conclu un marché public de travaux d'assainissement, notifié le 7 juillet 2023 pour le lot n°1 « Travaux en méthode traditionnelle par tranchée » et le 19 septembre 2023 pour le lot n°2 « Travaux de réhabilitation en sous-œuvre ». Ce marché a été conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois, soit un maximum de quatre ans.

La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement nécessitant la réalisation d'investissements non prévus initialement dans l'estimation du marché et dans son périmètre financier, les montants maximums des deux lots ne sont plus adaptés à la réalité des besoins. Ils ne seront donc pas reconduits pour les deux années restantes. Il est ainsi nécessaire de lancer un nouveau marché.

Ce marché sera conclu à bons de commandes, pour une durée d'un an reconductible trois fois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Il sera décomposé en deux lots dont les intitulés et les montants maximum et estimatifs sont les suivants :

- Lot 1 : Méthode traditionnelle par tranchée, pour un montant maximum annuel de 20 000 000€ HT et un montant estimatif annuel de 11 000 000 €HT,
- Lot 2 : Travaux de réhabilitation en sous-œuvre, pour un montant maximum annuel de 10 000 000€ HT et un montant estimatif annuel de 4 000 000 €HT.

Le montant estimé du marché s'élève donc à 15 000 000 € HT par an, soit 60 000 000 € HT pour toute la durée du marché. Le montant maximum du marché s'élève à 30 000 000 € HT par an, soit 120 000 000 € HT pour toute la durée du marché.

Le montant total du marché atteignant le seuil des procédures formalisées, il est nécessaire de lancer une procédure formalisée en vertu des modalités de l'appel d'offres ouvert.

La commission Travaux et Assainissement du 15 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le marché à procédure formalisée relatif à des travaux d'assainissement, ainsi que tous les documents y afférents relatifs à sa passation, son exécution, son règlement et sa résiliation, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres.
- **Précise** que les caractéristiques essentielles du marché sont les suivantes :
 - Le marché sera passé selon une procédure formalisée, conformément aux articles L.2124-2 et R.2124-2 du code de la commande publique,
 - Il sera conclu pour une durée maximum de 4 ans (un an reconductible trois fois),

- Le présent marché sera décomposé en deux lots suivants :
 - Lot 1 : Méthode traditionnelle par tranchée, pour un montant maximum annuel de 20 000 000 € HT et un montant estimatif annuel de 11 000 000 € HT,
 - Lot 2 : Travaux de réhabilitation en sous-œuvre, pour un montant maximum annuel de 10 000 000 € HT et un montant estimatif annuel de 4 000 000 € HT,
- Le montant estimé du marché s'élève à 15 000 000 € HT par an, soit 60 000 000 € HT pour toute la durée du marché,
- Le montant maximum du marché s'élève à 30 000 000 € HT par an, soit 120 000 000 € HT pour toute la durée du marché.

18. Approbation de la convention triennale d'objectifs (2025-2027) avec l'association Point d'Information Médiation Multi-Services (PIMMS) Médiation Val d'Oise

Miloud GOUAL, rapporteur, annonce que dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la ville, la CA Val Parisis entend lutter contre l'exclusion, contribuer à recréer du lien social afin de prévenir le non-recours aux droits en appuyant l'implantation effective de l'antenne PIMMS Val Parisis sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et ses permanences Pand@ (Point d'Accompagnement Numérique aux Démarches Administratives).

L'antenne principale située à Montigny-lès-Cormeilles accompagne des personnes dans des procédures administratives diverses telles que le renouvellement de papiers d'identité, la déclaration de revenus ou encore l'envoi d'un courrier recommandé. La structure permet également de faire le lien avec divers opérateurs comme les fournisseurs publics : CAF, CNAV, CPAM, bailleurs sociaux, etc.

En 2024, le PIMMS et ses antennes connaissent une forte augmentation de leur activité sur l'ensemble du territoire et répondent ainsi à un besoin important de la population.

En 2024, 14 296 accueils ont été réalisés pour 3 658 personnes qui se sont rendues au PIMMS (contre 6 747 accueils pour 4 488 personnes en 2023) dont 627 habitent dans un QPV, soit 17%.

Au regard des chiffres de fréquentation qui augmentent, 3 nouvelles antennes Pand@ seront déployées sur le territoire dans les communes d'Eaubonne, Le Plessis-Bouchard et Montigny-lès-Cormeilles. Ces permanences ont pour but d'initier les usagers et de les rendre autonomes sur des démarches dites rapides comme la création d'une adresse email ou l'utilisation d'un chèque énergie.

La CA Val Parisis souhaite soutenir le PIMMS dans ce sens en renforçant son soutien financier à hauteur de 60 000 € par an.

La commission Politique de la ville et logement du 22 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'objectifs 2025-2027 avec l'Association PIMMS Médiation Val d'Oise,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention ainsi que tous les ainsi que ses avenants et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

19. Approbation de la convention triennale d'objectifs (2025-2027) avec l'association CLE (Compter, Lire, Ecrire)

Miloud GOUAL, rapporteur, annonce que dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la ville, la CA Val Parisis entend lutter contre l'exclusion, contribuer à recréer du lien social afin de prévenir le non-recours aux droits en soutenant l'association CLE (Compter, Lire, Ecrire) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

L'association a pour principal objet la lutte contre l'illettrisme et sa prévention, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés et le développement des savoirs de bases en lecture, écriture et calcul ainsi que l'ouverture culturelle.

Le tableau présente les résultats du nombre de bénéficiaires atteints au sein des QPV en 2023 et jusqu'au T3 2024 (janvier à septembre).

Au troisième trimestre 2024, l'association CLE a touché relativement le même nombre de personnes résidantes en QPV que sur l'année 2023.

En plus de son action localisée au sein de son siège à Ermont, l'association réalise des permanences au sein des villes suivantes : Eaubonne, Franconville-La-Garenne ainsi que les agences France Travail d'Ermont, de Taverny et d'Herblay-sur-Seine.

Enfin, l'association dispose également d'un « Clé Mobile » un van qui permet à l'association de réaliser des permanences en extérieur à des endroits stratégiques au sein des QPV. Avec ce dispositif, l'association peut renforcer son travail de repérage et de captation des publics en allant-vers les habitants.

L'association cherchera à étendre ses arrêts au sein des autres quartiers prioritaires, en réflexion avec les villes.

L'association CLE aspire à renouer ses partenariats avec les agences France Travail, les associations du territoire qui agissent dans la même dynamique et les référents Politique de la Ville pour renforcer son action et sa capacité à capter du public.

La CA Val Parisis souhaite soutenir l'association CLE dans ce sens en renouvelant son soutien financier à hauteur de 60 000 € par an.

La commission Politique de la ville et logement du 22 janvier 2025 et le Bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention triennale d'objectifs avec l'association CLE,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention ainsi que tous les ainsi que ses avenants et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

20. Arrêt du dispositif d'aide de solidarité écologique communautaire

Yannick BOËDEC, rapporteur, rappelle que depuis 2016, la CA Val Parisis soutient la rénovation énergétique des logements du territoire, par l'attribution de l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) aux ménages les plus modestes, reconnus éligibles à certains dispositifs ANAH.

Cependant, au regard des contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités territoriales, la CA Val Parisis propose de mettre fin au dispositif ASE.

Il est rappelé que le soutien à la rénovation énergétique des logements relève des compétences de l'Etat.

Il est précisé que les aides validées avant l'arrêt du dispositif seront bien versées aux ménages.

L'arrêt effectif interviendra à l'entrée en vigueur de la délibération du Conseil communautaire.

Marie-Françoise JOLLY souhaite revenir sur les propos qui ont été tenus tout à l'heure sur le ROB avant de faire sa déclaration sur ce point. Elle annonce être interloquée sur les propos qui auraient été tenus lors du dernier conseil municipal de Pierrelaye. Elle affirme qu'elle n'a pas connaissance d'avoir entendu de tels propos. Elle rappelle les remarques faites par le Président, en effet, si le ROB n'avait pas été transparent, cela serait visible dans le budget. Elle demande de réajuster certains échanges.

Par ailleurs, à la demande de Michel VALLADE, absent ce soir, elle souhaite donner lecture de sa déclaration :

« Monsieur le Président,

Après avoir déjà en 2024 largement revu à la baisse le dispositif ma prime rénove, en 2025, Bercy ampute celle-ci de 700 000 000 d'euros et durcit les règles d'accès au droit. Seules les rénovations dites d'ampleur qui associent plusieurs types de travaux y seront éligibles.

Les mono-travaux type mise en place d'une pompe à chaleur ou isolation d'une toiture, s'ils ne sont pas accompagnés d'autres travaux, en seront exclus. Les particuliers devront, pour être aidés se tourner vers leur fournisseur d'énergie. Enfin si tout va bien, il y a quelques années l'Etat avait décidé d'en faire une grande cause nationale. Il avait un peu forcé la main aux départements et aux agglomérations pour financer ce dispositif. Notre participation au dispositif, depuis 2016, permettait aux administrés du territoire de bénéficier des conseils personnalisés dispensés par l'ADIL 95 ou par SOLIHA et d'obtenir un financement complémentaire de la collectivité. L'engagement de notre agglomération était de 70 000 € par an pour le SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique) et de 4 900 € par an pour les permanences SOLIHA.

Aujourd'hui, les annonces consécutives au projet de loi de finances 2025 impactent lourdement les collectivités et obligent celles-ci à prendre des mesures drastiques de réduction budgétaire et notamment d'arrêter ses actions en matière de rénovation énergétique et ainsi de laisser l'Etat exercer les compétences qui sont les siennes en la matière. C'est pourquoi notre agglomération considère qu'elle n'en a plus les moyens et se refuse à prendre des engagements financiers auprès de ses habitants qu'elle ne pourrait pas garantir. C'est donc à regret et en m'abstenant que j'ai fait valider par la commission logement du 22 janvier 2025 la délibération qui nous est présentée ce soir. Néanmoins, il indique que pour sa part, s'il comprend la situation et les efforts demandés, il pense que ceux-ci ne sont pas équitablement répartis. Certains secteurs comme la sécurité sont totalement épargnés alors que d'autres comme l'aide aux familles notamment par la suppression des aides aux travaux d'isolation en sont les premières victimes. C'est aussi le PLHI dont vous avez parlé tout à l'heure, cependant obligatoire, dont les 50 000 € prévus ont été supprimés par économie ou par opportunisme. Voici les raisons pour lesquelles ce soir il vote contre cette délibération. »

Elle ajoute pour terminer qu'elle s'associe à cette déclaration et qu'elle vote contre cette délibération.

Yannick BOËDEC indique que Michel VALLADE avait précisé qu'il s'abstenuit et il constate qu'il a été annoncé une abstention puis un vote contre. Est-il possible de vérifier le sens de son vote à savoir s'il s'abstient ou s'il vote contre ?

Marie-Françoise JOLLY constate que sa déclaration fait référence à une abstention lors de la commission logement mais que ce soir il vote bien contre la délibération.

Yannick BOËDEC prend note de cette précision.

La commission Politique de la ville et logement du 22 janvier 2025 et le bureau communautaire du 28 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (1 Abstention : Aline ROGER et 4 votes contre : Michel VALLADE, Marie-Françoise JOLLY, Carole CAUZARD et olivier DALMONT) :

- Supprime le dispositif d'abondement de 450 € intitulé Aide de Solidarité Ecologique sur le territoire Val Parisis,
- Abroge la délibération n° D/2021/109 du Conseil communautaire du 27 septembre 2021, qui fixait les conditions d'attribution de l'Aide de Solidarité Ecologique, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération,
- Précise que les demandes de versement de l'aide de solidarité écologique, dont les notifications de l'agglomération auront été émises jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente, continueront à être instruites et honorées dans les conditions habituelles (réalisation des travaux conformes, constatée et notifiée à l'agglomération par l'opérateur, sur transmission de justificatifs et dans les délais impartis par l'ANAH).

21. Informations – Délibérations du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire prend acte de la liste des délibérations qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

- BC-2025-01 du 28 janvier 2025 : Approbation du Procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 19 novembre 2024.
- BC-2025-02 du 28 janvier 2025 : Approbation de la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).
- BC-2025-03 du 28 janvier 2025 : Avenants aux lots n°2, 6, 10, 11 et 17 du marché n°2021-05 de travaux de construction d'un centre aquatique intercommunal olympique.
- BC-2025-04 du 28 janvier 2025 : Avenants aux lots n°9, 13 et 16 du marché n°2021-05 ter de travaux de construction d'un centre aquatique intercommunal olympique.
- BC-2025-05 du 28 janvier 2025 : Avenants aux règlements de mise à disposition des équipements de vidéoprotection de types « nomades ».
- BC-2025-06 du 28 janvier 2025 : Marché à procédure formalisée relatif à l'entretien des ouvrages d'assainissement des équipements des aires d'accueil des gens du voyage, des centres aquatiques et du Parc Schlumberger.
- BC-2025-07 du 28 janvier 2025 : Mise à jour du tableau des effectifs : Créations et suppressions de postes.

22. Informations – Décisions du Président.

Rapporteur : Yannick BOËDEC

Le Conseil communautaire prend acte de la liste des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

01/08/2024	d/1.1/2024/266	ATTRIBUTION DU MARCHE 2024-21
26/11/2024	d/7.3/2024/267	BUDGET PRINCIPAL : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRÊT
6/08/2024	d/3.5.3/2024/268	CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE PIERRELAYE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LE PETIT BOIS

06/08/2024	d/3.5.3/2024/269	CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE PIERRELAYE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PLONGEE LOISIRS TAVERNY
07/08/2024	d/3.5.3/2024/270	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE LES NYMPHEAS DU PARISIS AU PROFIT DU COLLEGE LE PETIT BOIS
07/08/2024	d/8.9/2024/271	CONTRAT DE CESSION AVEC M. OLIVIER MACAUX RELATIF A UNE CONFERENCE LITTERAIRE «LA LITTERATURE SURREALISTE » À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
09/08/2024	d/7.5/2024/272	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMplacement D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE RUE LEON PROTAIS A SANNOIS
09/08/2024	d/7.5/2024/273	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMplacement D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE RUE DU BEAU SITE A SANNOIS
09/08/2024	d/7.5/2024/274	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMplacement PARTIEL D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES RUE DU CHENE BOCQUET A TAVERNY
09/08/2024	d/7.5/2024/275	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMplacement D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE DU PLESSIS A TAVERNY
13/08/2024	d/3.5.3/2024/276	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE LA SOCIETE CINQ DE TREFLE PRODUCTIONS
13/08/2024	d/3.3.1/2024/277	BAIL DEROGATOIRE SOCIETE NEW MAT MECATRONICS SIS 10 RUE DES ALOUETTES 95600 EAUBONNE
14/08/2024	d/3.5.3/2024/278	CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE PIERRELAYE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ADN PLONGEE
20/08/2024	d/7.6.3./2024/279	CONVENTION DE PRESTATION D'ANIMATION D'ATELIERS DE SENSIBILISATION SUR L'ALIMENTATION RESPONSABLE LORS DE L'EVENEMENT « LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS » AVEC LA SOCIETE MEZECOGESTE
20/08/2024	d/7.6.3/2024/280	CONVENTION DE PRESTATION D'ANIMATION D'ATELIERS DE SENSIBILISATION SUR L'ALIMENTATION RESPONSABLE LORS DE L'EVENEMENT « LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS » AVEC L'ASSOCIATION LA PASTEQUE
20/08/2024	d.7.5/2024/281	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE DE FRANCE MOBILITES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT D'UN PARKING VELO EN GARE DE FRANCONVILLE – LE PLESSIS BOUCHARD
21 /08/2024	d/3.5.3/2024/282	CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL LES OCEANIDES AVEC L'AMICALE CLUB SPORTIF CORMEILLAIIS – SECTION NATATION - (ACSC)
22/08/2024	d/8.9/2024/283	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'HERBLAY SUR SEINE POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI DE JEU VIDEO (VIRTUAL PARISIS)
22/08/2024	d/8.9/2024/284	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE PIERRELAYE POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI DE JEU VIDEO (VIRTUAL PARISIS)
22/08/2024	d/8.9/2024/285	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BESSANCOURT POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI DE JEU VIDEO (VIRTUAL PARISIS)
22/08/2024	d/8.9/2024/286	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES STUDIOS 240 DE LA VILLE DE CORMEILLES EN PARISIS POUR LA FINALE DU JEU VIDEO DU 30 NOVEMBRE 2024 APRES MIDI
26/08/2024	d/8.9/2024/287	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMplacement PARTIEL D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE GAMBETTA PROTAIS A BEAUCHAMP
03/09/2024	d/8.9/2024/288	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE DANS LE CADRE DES AFTERWORKS ORGANISEES CONJOINTEMENT PAR LE TREMPLIN VAL PARISIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
03/09/2024	d/3.5.3/2024/289	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL – CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CCT GV TAVERNY

03/09/2024	d/3.5.3/2024/290	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DU LYCEE MONTESQUIEU
03/09/2024	d/3.5.3/2024/291	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE PLONGEE DU VAL D'OISE
05/09/2024	d/3.5.3/2024/292	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DU COLLEGE JEAN VILAR
05/09/2024	d/3.5.3/2024/293	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DU COLLEGE GEORGES DUHAMEL
05/09/2024	d/3.5.3/2024/294	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DU COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
05/09/2024	d/3.5.3/2024/295	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE CONFLANS SECTION NATATION
05/09/2024	d/3.5.3/2024/296	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPLASH
06/09/2024	d/8.9/2024/297	CONVENTION RELATIVE AU PRÊT D'UNE EXPOSITION « CIAO ITALIA ! CES IMMIGRÉS ITALIENS QUI ONT FAIT LA FRANCE » PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE LA PORTE DORÉE - MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
06/09/2024	d/8.9/2024/298	CONVENTION DE PRESTATION AVEC THIERRY CAQUAIS POUR L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE AVEC L'AUTEUR IAN MANOOK (PATRICK MANOUKIAN) À LA MÉDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
06/09/2024	d/3.5.3/2024/299	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE COMREUILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COLLEGE JACQUES DAGUERRE
06/09/2024	d/3.5.3/2024/300	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
06/09/2024	d/8.9/2024/301	CONVENTION AVEC M. ALAIN EHRENBERG RELATIF A UN CAFÉ-PHILO : LA SOCIÉTÉ DE LA SANTÉ MENTALE : FATIGUE, ÉNERGIE, INDIVIDUALISME » À LA MÉDIATHEQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
09/09/2024	d/7.1.6/2024/302	MODIFICATION N°3 DE LA DECISION DE CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES DE LA CA VAL PARISIS
11/09/2024	d/3.5.3/2024/303	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MONTIGNY LES CORMEILLES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LOUIS ARAGON
11/09/2024	d/3.5.3/2024/304	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MONTIGNY LES CORMEILLES AU PROFIT DU COLLEGE LOUIS ARAGON
11/09/2024	d/3.5.3/2024/305	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE LYCEE LE CORBUSIER
11/09/2024	d/3.5.3/2024/306	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE SAINT - CHARLES
11/09/2024	d/3.5.3/2024/307	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE LOUISE WEISS
11/09/2024	d/3.5.3/2024/308	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MONTIGNY LES CORMEILLES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION MONTIGNY NATATION
11/09/2024	d/3.5.3/2024/309	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS AU PROFIT DU FAM CHARLES ALBERT HOUETTE « LES JOURS HEUREUX »
11/09/2024	d/3.5.3/2024/310	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LA CANTINE
11/09/2024	d/8.9/2024/311	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ÉCLAT DE RIRE POUR DEUX ANIMATIONS « PETITE ENFANCE » À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON

12/09/2024	d/3.5.3/312	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE PIERRELAYE ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE MAUBUSSON
12/09/2024	d/8.9/2024/313	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LA COMPAGNIE DES 3 PAS POUR UN SPECTACLE PAR HELENE PALARDY A LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
12/09/2024	d/8.9/2024/314	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION PRODUCTIONS ANECDOTIQUES POUR UN SPECTACLE PAR BARBARA GLET ET LOUIS GALLIOT A LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
13/09/2024	d/1.1/2024/315	NOTIFICATION DU MARCHE 2024-32
16/09/2024	d/7.6.3/2024/316	CONVENTION DE PRESTATION D'ANIMATION D'ATELIERS DE SENSIBILISATION SUR L'ALIMENTATION RESPONSABLE LORS DE L'EVENEMENT « LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS » AVEC L'ASSOCIATION PLAINE DE VIE
16/09/2024	d/8.9/2024/317	CONVENTION DE PRESTATION AVEC ISABELLE MERCAT-MAHEU POUR L'ANIMATION ET LA MODERATION DE LA RENCONTRE AVEC ROBERT BOBER A LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
16/09/2024	d/8.9/2024/318	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTEUR ROBERT BOBER AUTOUR DE SON OEUVRER LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
16/09/2024	d/3.5.3/2024/319	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE CREPS ILE-DE-FRANCE
17/09/2024	d/3.5.3/2024/320	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE EVENEMENTIELLE ET DE SON ESPACE TRAITEUR DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL AQUAVAL DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE LA LIGUE ILE-DE-FRANCE NATATION
17/09/2024	d/7.5/2024/321	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES AVENUE DES FAUVETTES A MONTIGNY LES CORMEILLES
17/09/2024	d/7.5/2024/322	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES AVENUE DES CLAIRS CHENES A MONTIGNY LES CORMEILLES
17/09/2024	d/8.9/2024/323	CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ET SI LES IMAGES POUR UN ATELIER LANTERNE MAGIQUE A LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORET)
17/09/2024	d/3.5.3/2024/324	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU COLLEGE GEORGES BRASSENS
17/09/2024	d/3.5.3/2024/325	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU COLLEGE GEORGES BRASSENS
17/09/2024	d/3.5.3/2024/326	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL – CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES DE TAVERNY
18/09/2024	d/8.9/2024/327	CONVENTION AVEC M. ALIX DULAC RELATIVE A L'ANIMATION, AUX COMMENTAIRES ET A LA DIFFUSION DE LA FINALE DU TOURNOI DE JEU VIDEO VIRTUAL PARISIS A L'AUDITORIUM DES STUDIO 240 A CORMEILLES EN PARISIS
18/09/2024	d/3.3.1/2024/328	AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / NB CONSEIL ET RECRUTEMENT
18/09/2024	d/3.3.1/2024/329	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE LES OCEANIDES DU PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'AMICALE CLUB SPORTIF CORMEILLAIS – SECTION GYMNASTIQUE SENIORS
18/09/2024	d/1.4/2024/330	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FREQUENCE ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS RADIO POUR L'AQUAVAL - LE CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT DE LA CA VAL PARISIS
19/09/2024	d/3.5.3/2024/331	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE JEAN MOULIN
20/09/2024	d/3.5.3/2024/332	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU COLLEGE LE ROSAIRE

20/09/2024	d/3.5.3/2024/333	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU COLLEGE LE ROSAIRE
20/09/2024	d/1.1/2024/334	AVENANT N°1 AU MARCHE A2023-03 LOT 1
20/09/2024	d/1.1/2024/335	AVENANT N°1 AU MARCHE A2023-03 LOT 2
20/09/2024	d/8.9/2024/336	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CORMEILLES LUDIQUE POUR DEUX SESSIONS DE JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
23/09/2024	d/3.2/2024/337	CESSION IMMOBILIÈRE À LA SAS VELAY IMMO DU LOT D10 AU SEIN DE LA ZAC DES ÉPINEAUX À FRÉPILLON
23/09/2024	d/3.2/2024/338	CESSION IMMOBILIÈRE À LA SOCIETE MOHAWKS DU LOT D9 AU SEIN DE LA ZAC DES ÉPINEAUX À FRÉPILLON
23/09/2024	d/3.2/2024/339	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE COMREUILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION DU COLLEGE JACQUES DAGUERRE
23/09/2024	d/3.2/2024/340	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION DU COLLEGE SAINT-CHARLES
24/09/2024	d/8.9/2024/341	AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION D/8.9/2024/87 AVEC L'ASSOCIATION « ART LEVANT » POUR UN ATELIER PERSONNALISATION D'UCHIWA A LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORET)
24/09/2024	d/3.5.3/2024/342	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS MUSTAFA BERREHLI
24/09/2024	d/3.5.3/2024/343	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS CLEMENCE MEVEL
24/09/2024	d/3.5.3/2024/344	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS AXEL MILLOT
24/09/2024	d/3.5.3/2024/345	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS ANGELIQUE TIVIDAL
25/09/2024	d/8.9/2024/346	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ACTIVE RELATIVE À L'ANIMATION D'UN CAFÉ-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON
25/09/2024	d/3.5.3/2024/347	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MONTIGNY LES CORMEILLES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HAARP-IME LE CLOS DU PARISIS
25/09/2024	d/1.1/2024/348	ATTRIBUTION DU MARCHE 2024-07
26/09/2024	d/3.5.3/2024/349	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS ADRIEN LACH
26/09/2024	d/5.8/2024/350	CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE CONTRE ARAUJO ALMEIDA MICHAËL, GUSSI ODED, KAKOUA CRISWEL ET LUCKAU FLORIAN
26/09/2024	d/3.5.3/2024/351	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS RAPHAËL POTTEVIN
26/09/2024	d/3.5.3/2024/352	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DU VAL D'OISE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR DES ACTIONS DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE D'OCTOBRE ROSE 2024 AU SEIN DE LA CA VAL PARISIS
27/09/2024	d/3.5.3/2024/353	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MONITEUR FORME LANDRY LEIGNEL
25/09/2024	d/8.9/2024/354	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION LA FRESCUE DU CLIMAT RELATIVE A L'ANIMATION D'UN ATELIER A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
30/09/2024	d/9.1/2024/355	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE CORMEILLES EN PARISIS ENTRE LA COMMUNE DE CORMEILLES EN PARISIS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL PARISIS
30/09/2024	d/3.5.3/2024/356	CONVENTION D'EXPLOITATION CAMION DE RESTAURATION ZONE DES EPINEAUX A FRÉPILLON
4/12/2024	d/1.1/2024/357	ATTRIBUTION DES PRIMES AUX CANDIDATS RETENUS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION RELATIVE AU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE

		POUR LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS DE LA CA VAL PARISIS – PHASE OFFRE - MARCHE 2024-13 -
01/10/2024	d/8.9/2024/358	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION RAPTOR NEUROPSY RELATIVE A L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE A DEUX VOIX SUR LA SANTE MENTALE DES 6-12 ANS A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
01/10/2024	d/3.5.3/2024/359	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU SDIS 95 (CENTRE DE SECOURS TAVERNY & BESSANCOURT)
03/10/2024	d/8.9/2024/360	CONVENTION DE PRESTATION AVEC DAVID DAO NGAM POUR UN ATELIER MANGA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)
03/10/2024	d/8.9/2024/361	CONVENTION DE PRESTATION AVEC CATHERINE LE CERF POUR UN ATELIER TRICOT À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)
03/10/2024	d/8.9/2024/362	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ ZE FAB TRUCK POUR UN ATELIER DE DECOUVERTE DE L'IMPRESSION 3D MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)
03/10/2024	d/3.5.3/2024/363	CONVENTION D'UTILISATION DES NYMPHEAS DU PARISIS-CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNALE DE PIERRELAYE AU PROFIT DU MNS ANTHONY NERI
03/10/2024	d/3.5.3/2024/364	CONVENTION D'UTILISATION DES NYMPHEAS DU PARISIS-CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNALE DE PIERRELAYE AU PROFIT DU MNS SIMON RIVES
03/10/2024	d/3.5.3/2024/365	CONVENTION DE L'UTILISATION DE LA SALLE D'ANIMATION PAR LE RELAIS D'ASSISTANCE PARENTALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
04/10/2024	d/3.5.3/2024/366	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL « LES OCEANIDES DU PARISIS » ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LA COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE
04/10/2024	d/3.5.3/2024/367	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS ARTHUR LE METAYER
04/10/2024	d/3.5.3/2024/368	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU COLLEGE MARIE SKLODANSKA CURIE
04/10/2024	d/8.9/2024/369	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION COURTOUJOURS POUR LE SPECTACLE DE CONTES HISTOIRES DE FLOCONS PAR GWLADYS BATT A LA BIBLIOTHEQUE ANDRE MALRAUX A ERMONT
07/10/2024	d/8.9/2024/370	CONVENTION RELATIVE AU PRÊT D'ŒUVRES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE LA PORTE DORÉE - MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
07/10/2024	d/3.5.3/2024/371	CONVENTION D'UTILISATION DES GRANDS BAINS DU PARISIS AU PROFIT DU MNS RENAUD NERI
08/10/2024	d/8.9/2024/372	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES ARTS SAINT LOUPIENS » POUR UNE EXPOSITION ARTISTIQUE À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORêt)
09/10/2024	d/3.3/2023/373	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU PAVILLON SIS 44-46 RUE DE LA MARNE A HERBLAY-SUR-SEINE
09/10/2024	d/8.9/2024/374	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE ST-LEU-LA-FORET ET LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (ST-LEU-LA-FORET) POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT
10/10/2024	d/3.5.3/2024/375	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE LES OCEANIDES DU PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE SDIS 95
14/10/2024	d/3.2/2024/376	CESSION PARCELLES AL 692 ET AL 1395 SISES 279 RUE GAL LECLERC A FRANCONVILLE A LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
10/10/2024	d\8.9\2024\377	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTOENTREPRENEUSE VANESSA LALO RELATIVE A L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE DANS LE CADRE DU MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)

10/10/2024	d/3.5.3/2024/378	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HAARP – FAM LA MONTAGNE
10/10/2024	d/3.5.3/2024/379	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE VOLTAIRE
10/10/2024	d/3.5.3/2024/380	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AVEC L'ESAT LES ATELIERS DU MOULIN
10/10/2024	d/3.5.3/2024/381	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DU SDIS95
10/10/2024	d/3.5.3/2024/382	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SANNOIS NATATION
10/10/2024	d/3.5.3/2024/383	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TONIFORME
10/10/2024	d/3.5.3/2024/384	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TRIATHLON SANNOIS FRANCONVILLE
23/10/2024	d/7.5/2024/385	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN GAINAGE D'UN RESEAU D'EAUX USEES AVENUE DES ADAGES A HERBLAY-SUR-SEINE
15/10/2024	d/1.1/2024/386	ATTRIBUTION DU MARCHE 2024-19 MISSIONS D'ETUDES GEOTECHNIQUES
16/10/2024	d/3.5.3/2024/387	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE NOTRE DAME
18/10/2024	d/3.5.3/2024/388	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE LA BASE AERIENNE 921 TAVERNY
24/10/2024	d/9/2024/389	CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LA CREATION D'UNE PAGE DE COLLECTE AU BENEFICE DE L'AFM-TELETHON
05/11/2024	d/8.9/2024/390	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION CLEC POUR UN CABARET D'IMPROVISATION THÉÂTRALE À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEOIX (EAUBONNE)
06/11/2024	d/8.9/2024/391	CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE REPRESENTATION DE L'INSTALLATION « LES VISITES » DES SCEURS RAVILLY ET DE L'ARMADA PRODUCTIONS A LA MEDIATHEQUE L'ECLIPSE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
29/10/2024	d/3.3.1/2024/392	BAIL COMMERCIAL SOCIETE SYRTEM / HE FRANCONVILLE
31/10/2024	d/8.9/2024/393	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION ADSSID ET LA MEDIATHEQUE DE SAINT-LEU-LA-FORET POUR L'ORGANISATION D'UN CAFE DES AIDANTS
06/11/2024	d/1.1/2024/394	NOTIFICATION DU MARCHE 2024-28
06/11/2024	d/8.9/2024/395	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION THEATRE DES BONNES LANGUES POUR UN SPECTACLE AVEC ISABELLE GENLIS À LA MEDIATHEQUE ANDRÉ-MALRAUX
07/11/2024	d/8.9/2024/396	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE L'ENTREPRENEUR DANS LE CADRE DES AFTERWORKS ORGANISÉES CONJOINTEMENT PAR LE TREMLIN VAL PARISIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
08/11/2024	d/3.3.1/2024/397	AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA SOCIETE RH'VENTURE LE TREMLIN VAL PARISIS PEPINIÈRE ET INCUBATEUR D'ENTREPRISES À SANNOIS
08/11/2024	d/3.5.3/2024/398	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION IFAC VAL D'OISE
12/11/2024	d/1.1/2024/399	NOTIFICATION DU MARCHE 2024-17

12/11/2024	d/1.1/2024/400	CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE BOUTEILLES D'O2 A DESTINATION DES CENTRES AQUATIQUES ENTRE LA SOCIETE LINDE FRANCE ET LA CA VALPARISIS
12/11/2024	d/7.5.3/2024/401	CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE AU FINANCEMENT DES ACTIONS ET DES EXPERIMENTATIONS DE SANTE EN FAVEUR DE LA PERFORMANCE, LA QUALITE, LA COORDINATION, LA PERMANENCE, LA PREVENTION, LA PROMOTION DE LA SANTE AINSI QUE LA SECURITE SANITAIRE
12/11/2024	d/3.3.1/2024/402	AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / TWOOLS
12/11/2024	d/3.5.3/2024/403	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE LOUIS HAYET
12/11/2024	d/3.5.3/2024/404	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LOUIS HAYET
12/11/2024	d/8.9/2024/405	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE STATUE DECORATIVE DE LA MEDIATHEQUE SAINT-EXUPERY DANS LE CADRE DE DEUX REPRESENTATIONS MUSICALES DE LA COMMUNE D'ARGENTUEIL
13/11/2024	d/8.9/2024/406	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA LIBRAIRIE IMPRESSIONS POUR UNE PRESENTATION DE BADES DESSINEES A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
14/11/2024	d/7.5/2024/407	CONVENTION D'ENTRETIEN EN ECOPATURAGE PEDAGOGIQUE AVEC L'ASSOCIATION LE PRE DES CITES
14/11/2024	d/1.1/2024/408	DECLARATION SANS SUITE MARCHE 2024-22
15/11/2024	d/8.9/2024/409	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION REBONDIRE POUR LE SPECTACLE « ALBUMS & COMPTINES EN VADROUILLE » À LA MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
15/11/2024	d/7.5/2024/410	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE DE FRANCE MOBILITES DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE STATIONNEMENT VELO LABELLISES SUR LES GARES DE BEAUCHAMP, PIERRELAYE ET TAVERNY
19/11/2024	d/8.9/2024/411	CONTRAT DE CESSION AVEC M. OLIVIER MACAUX RELATIF À UNE CONFÉRENCE LITTÉRAIRE « JOYCE CAROL OATES, UNE GRANDE ROMANCIERE AMÉRICaine » À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
21/11/2024	d/3.5.3/2024/412	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS GUYON JULIEN
21/11/2024	d/3.5.3/2024/413	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS JELASSI SOUHAIL
25/11/2024	d/3.5.3/2024/414	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS ROY GUILLAUME
25-11-2024	d/3.5.3/2024/415	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COMITE DEPARTEMENTAL 95 FFESSM
25-11-24	d/3.5.3/2024/416	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN KIOSQUE ALIMENTAIRE AU SEIN DE L'AIRE D'ACCUEIL DES TREMBLEAUX A CORMEILLES EN PARISIS
25-11-24	d/3.5.3/2024/417	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES AU SEIN DES MEDIATHEQUES DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA CA VAL PARISIS
26/11/2024	d/1.1/2024/418	AVENANT MARCHE A2024-03
29/11/2024	d/8.9/2024/419	DECHARGE DE PRET DE MATERIEL PAR L'ASSOCIATION FREHA POUR LA MEDIATHEQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
29/11/2024	d/3.3.2/2024/420	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR DU CERCLE DES TIREURS PISTOLIERS 357 DE MONTMORENCY
04/12/2024	d/1.1/2024/421	ATTRIBUTION MARCHE ZAE PRIMEVERES (2024-38)

04/12/2024	d/3.5.3/2024/422	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-Alice Milliat ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION ETOILE SAINT-LEU NATATION
04/12/2024	d/3.5.3/2024/423	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-Alice Milliat ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION TAVERNY SPORTS NAUTIQUES 95
04/12/2024	d/3.2/2024/424	CESSION D'UN VÉHICULE AUPRÈS DE RENAULT ROUSSEAU POUR REPRISE
04/12/2024	d/3.2/2024/425	CESSION D'UN VÉHICULE AUPRÈS DE RENAULT ROUSSEAU POUR REPRISE
09/12/2024	d/1.1/2024/426	AVENANT N°1 LOT 4 MARS 2021-05
09/12/2024	d/1.1/2024/427	AVENANT N°1 LOT 18 MARS 2021-05
09/12/2024	d/1.1/2024/428	AVENANT N°1 LOT 14 MARS 2021-05 BIS
24/12/2024	d/7.5.3/2024/429	AVENANT 1 AU CONTRAT DE SUBVENTION AVEC L ANCT PTZC PRIMEVERES PIERRELAYE
09/12/2024	d/1.1/2024/430	AVENANT N°1 LOT 3 MARS 2021-05TER
09/12/2024	d/1.1/2024/431	AVENANT N°1 LOT 5 MARS 2021-05TER
09/12/2024	d/1.1/2024/432	AVENANT N°1 LOT 7 MARS 2021-05TER
09/12/2024	d/1.1/2024/433	AVENANT N°1 LOT 8 MARS 2021/05TER
09/12/2024	d/1.1/2024/434	AVENANT N°1 LOT N°12 MARS 2021-05TER
09/12/2024	d/1.1/2024/435	AVENANT N°1 LOT N°15 MARS 2021-05TER
10/12/2024	d/3.5.3/2024/436	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-Alice Milliat ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION TRIATHLON SANNOIS FRANCONVILLE
10/12/2024	d/3.5.3/2024/437	CONVENTION D'EXPLOITATION CAMION DE RESTAURATION ZONE DES FRERES LUMIERE A ST LEU LA FORET
11/12/2024	d/1.1/2024/438	DECLARATION SANS SUITE MARS 2024-30
11/12/2024	d/8.9/2024/439	CONTRAT DE CESSION AVEC WILBOX RELATIF À CINQ ATELIERS JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
11/12/2024	d/8.9/2024/440	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE LITTÉRAIRE AVEC CLÉMENTINE BEAUVASIS À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
12/12/2024	d/1.1/2024/441	ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATIONS DE RECHERCHE D'AMIANTE ET D'HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) (2024-37)
12/12/2024	d/1.1/2024/442	CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE LAVEUSE DE SOLS NILFISK SC500 POUR LE CENTRE AQUATIQUE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ENTRE LA SOCIETE NILFISK ET LA CA VALPARISIS
12/12/2024	D/1.1/2024/443	CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE LAVEUSE DE SOLS NILFISK SC401 POUR LE CENTRE AQUATIQUE DE SANNOIS ENTRE LA SOCIETE NILFISK ET LA CA VALPARISIS
12/12/2024	D/8.5/2024/444	CONVENTION PARTENARIALE POUR AMELIORER ET RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET NON-DECENT
13/12/2024	d/1.1/2024/445	AVENANT DE RESILIATION AU MARCHE DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE D'UN FUTUR CENTRE MEDICAL INTERCOMMUNAL (2023-16)
14/12/2024	d/8.9/2024/446	CONVENTION DE PRESTATION POUR 5 ATELIERS D'ÉCRITURE PAR MARIE BOULIC À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
16/12/2024	d/7.5.1/2024/447	CONVENTION POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES
16/12/2024	d/1.1/2024/448	DECLARATION SANS SUITE DU MARCHE D'ETUDE DE MODELISATION DE LA TRAME NOIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS (2024-36)
18/12/2024	d/7.5.3/2024/449	CONTRAT DE SUBVENTION ENTRE L'ANCT ET LA CA VAL PARISIS RELATIF AU PLAN DE TRANSFORMATION DES ZONES COMMERCIALES

18/12/2024	d/8.9/2024/450	CONVENTION DE PRESTATION AVEC JEAN BENSIMON POUR UNE PRÉSENTATION À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)
18/12/2024	d/7.5.3/2024/451	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITES DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE STATIONNEMENT VELO LABELLISES SUR LA GARE DE SANNOIS
20/12/2024	d/8.9/2024/452	CONTRAT DE PRESTATION AVEC TOHU BOHU POUR LE SPECTACLE « ROULÉ LE LOUP ET AUTRES CONTES'IN » A LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORET)

Yannick BOËDEC annonce que le prochain Conseil communautaire aura lieu le 7 avril 2025 à 20h00 à Montigny-lès-Cormeilles.

L'ordre du jour étant épuisé, Yannick BOËDEC lève la séance à 20h57.

Le secrétaire de séance,

Carole FAIDHERBE

Le Président,

Yannick BOËDEC

